

semblée nationale de 1872 à 1875, député de 1876 à 1878, né à Lille (Nord), le 1^{er} juin 1818, mort à Mers (Somme), le 4 juillet 1878, était originaire d'Italie. Après de brillantes études commencées au collège d'Amiens et terminées au collège Rollin à Paris, puis à l'École normale supérieure, d'où il sortit, en 1840, premier agrégé de philosophie, Jules Barni fut quelque temps professeur au collège de Reims; il revint à Paris, et Cousin, qui préparait alors une édition personnelle de ses premiers cours, se l'attacha comme secrétaire. La connaissance approfondie de la langue allemande qu'avait le jeune agrégé rendit sa collaboration particulièrement précieuse au philosophe universitaire, qui n'avait jamais lu Kant dans le texte. Jules Barni en profita lui-même pour étudier plus à fond la doctrine du penseur allemand, dont il songea dès lors à publier une traduction française. Après être resté une année seulement près de Cousin, — c'était la durée habituelle de ces fonctions de secrétaire, récompense en quelque sorte consacrée du premier rang à l'agrégation de philosophie, — Barni enseigna successivement la philosophie à Louis-le-Grand, à Charlemagne, à Bonaparte, en même temps qu'il commençait la publication de sa grande traduction de Kant, et qu'il donnait de nombreux articles à une revue libérale, la *Liberté de penser*, fondée à la fin de 1847 et qui était devenue, en 1848, nettement républicaine. Un de ses articles avait pour titre : *le Suffrage universel et l'instruction primaire*. Ils excitèrent bientôt la défiance du pouvoir, et Barni fut, en 1850, brusquement envoyé de Paris au lycée de Rouen, en disgrâce. Il se rendit à son nouveau poste; mais plus tard, lorsque le coup d'Etat imposa aux fonctionnaires l'obligation de prêter le serment de fidélité, il refusa, et quitta l'Université. « Il avait alors, » a écrit M. Janet, « sans être marié, tous les devoirs de la famille : un père aveugle, une nièce orpheline, qu'il dut élever. »

Il reprit sa traduction de Kant, qu'il accompagnait d'études et d'analyses critiques où, parlant en son propre nom, il exprimait hautement ses espérances démocratiques, et collabora, sous l'Empire, avec d'autres universitaires insermentés, MM. Vacherot, Despois, Frédéric Morin, Albert Le Roy, à divers recueils périodiques d'opposition : *la Revue de Paris*, *l'Avant*. En 1861, il accepta à l'Académie de Genève la chaire d'histoire, où il remplaça un autre exilé du 2 décembre, l'ancien représentant Victor Chauffour; il occupa cette situation jusqu'en 1870. Plusieurs de ses ouvrages, *Les martyrs de la libre-pensée*, *Napoléon I^{er} et son historien M. Thiers*, *Histoire des idées morales et politiques en France*, *La morale dans la démocratie*, ne sont que le résumé des idées exposées par lui dans ses cours de Genève. Barni fut encore, en 1867, un des fondateurs de la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, qui a pour objet la substitution de l'arbitrage à la guerre, et dont il présida le premier congrès.

Le 4 septembre 1870 le rappela en France. Il se mit aussitôt à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, et prit la direction d'un journal officiel populaire, le *Bulletin de la République*, qui cessa de paraître au moment de la conclusion de la paix. La Délégation de Tours avait nommé Barni inspecteur général de l'Université; mais cette nomination, irrégulière parce qu'il n'existait alors aucun vide dans le cadre « inspecteurs,

dut rester nulle et non avenue. Barni rentra dans la politique. Un grand nombre d'électeurs républicains de la Somme songèrent à lui pour la députation; mais il échoua d'abord à l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, en remplacement du général Faidherbe qui venait d'opter pour le Nord. Candidat radical, il obtint 40,600 voix seulement contre 52,826 voix accordées à M. Dauphin, républicain conservateur, qui fut élu. Mais M. Dauphin s'étant presque aussitôt démis de son mandat, Barni se trouva seul, le 9 juin 1872, contre deux candidats conservateurs, MM. Cornuau et Lejeune. Il fut élu par 54,820 voix. Il s'était déclaré, dans sa profession de foi, disposé à soutenir la politique de Thiers.

À l'Assemblée de Versailles, il siégea à gauche, se fit inscrire aux deux groupes de la *gauche* et de l'*Union républicaine*, et donna dès lors tout son concours à la politique conseillée par Gambetta, qui devait aboutir au vote de la Constitution de 1875. Sans aborder la tribune, il vota à l'Assemblée nationale : 29 novembre 1872, *pour* le message de Thiers contenant une déclaration en faveur de la République; 24 juin 1873, *contre* la démission de Thiers; 24 mai, *contre* l'approbation de l'arrêt du préfet Ducros sur les enterrements civils; 19-20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal; 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires; 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon sur la réélection septennale du président de la République; 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le rôle parlementaire de Barni prit plus d'importance à la Chambre des députés de 1876, où il fut, le 20 février, élu par la 1^{re} circonscription d'Amiens avec 11,133 voix sur 20,974 votants et 26,958 inscrits, contre 9,448 à M. de Fourment, conservateur. Il avait voté, dans l'Assemblée précédente, *contre* la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur. Nommé (1876) membre et président des commissions saisies de la revision de cette loi ainsi que de celles qui régissaient l'enseignement primaire, il prit la parole à la Chambre dans la discussion sur la collation des grades, combattit deux amendements tendant à l'institution de jurys spéciaux qui auraient été désignés soit par le conseil supérieur, soit par le ministre, et s'attacha à prouver que de tels jurys seraient loin d'offrir les mêmes garanties de compétence et d'impartialité que les facultés. Il opposa (7 juin 1876) l'esprit religieux, qu'il déclarait « infiniment respectable » à l'esprit clérical, « qui en est la contrefaçon », et, comme la droite, irritée et tumultueuse, le sommait de s'expliquer : « Il y a, dit-il, une religion qui console, qui purifie, qui moralise, qui prêche la concorde et la charité : celle-là, nous la bénissons, nous la respectons profondément... Il y a une religion qui opprime, qui persécute, une religion qui excommunique, qui est synonyme d'intolérance et de fanatisme : celle-là, nous la détestons. » Le projet soumis à la Chambre en 1876 ne visait que la collation des grades et la suppression des jurys mixtes de 1875; Barni, qui aurait souhaité une réforme plus complète, déposa la même année une proposition spéciale, qui avait pour but de favoriser l'initiative individuelle, c'est-à-dire les cours isolés et les conférences; elle fut momentanément écartée.

Barni s'associa, d'ailleurs, à tous les votes de la majorité de gauche, notamment : 19 mai 1876, *pour* la proposition Margue ten-

dant à une amnistie partielle des condamnés de la Commune; 12 juillet, pour le projet de loi relatif à l'élection des maires et modifiant la loi de 1874; 28 décembre, contre la discussion des articles du budget renvoyés à la Chambre par le Sénat; 4 mai 1877, pour l'ordre du jour Lussolot, Leblond, de Marcère, sur les menées ultramontaines.

Il fit partie enfin des 363 députés qui témoignèrent de leur défiance à l'égard du gouvernement du 16 mai. Mais sa santé, gravement altérée depuis quelque temps, ne lui permit pas d'accepter, après la dissolution de la Chambre, le renouvellement de son mandat. Il vécut encore une année et fut inhumé civilement à Amiens.

BAROCHE (PIERRE-JULES), député en 1847-1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et de 1849, sénateur du second Empire et ministre, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 18 novembre 1802, mort à Londres, le 29 octobre 1870, se fit recevoir avocat (1823), plaida avec succès dans plusieurs affaires retentissantes, notamment dans le procès des Messageries françaises contre les Messageries royales et les Messageries générales. MM. Chaix d'Est-ANGE, Philippe Dupin, Delangle plaidèrent pour les Messageries royales. Les Messageries françaises, dont Baroche était l'avocat, perdirent leur procès devant la Cour de Lyon, mais Baroche devint célèbre. Deux fois élu bâtonnier de l'ordre des avocats, il se lança, sous Louis-Philippe, dans l'opposition libérale et essaya, dès 1840, de parvenir à la députation. Après avoir vainement, plusieurs fois, sollicité les suffrages des électeurs du collège de Mantes (Seine-et-Oise), contre le député conservateur sortant, le contre-amiral Hernoux constamment réélu, Baroche, appuyé par son confrère Bethmont, reçut du comité de Rochefort l'offre d'une candidature qu'il accepta. L'aide de camp de Louis-Philippe, M. Dumas, qui venait d'être nommé général, était soumis à la réélection, et, le 27 novembre 1847, ce fut Baroche qui l'emporta sur lui, avec 246 voix contre 235 sur 486 votants. Arrivé à la Chambre, il vota généralement avec l'opposition, dont il était un des représentants, tout en observant une certaine réserve. « L'esprit de conduite, écrivait Hippolyte Castille (*Portraits historiques du XIX^e siècle*, 1859), joue un rôle considérable dans la carrière de M. Baroche. Le désir de briller ne l'emporte jamais chez lui sur les calculs de la raison. » Il préféra donc, pour ses débuts, le travail des commissions et des bureaux aux luttes de la tribune. Ami d'Odilon Barrot, et son voisin sur les bancs de la gauche, il se montra, comme lui, l'adversaire du ministère Guizot, dont il signa, le 23 février 1848, la mise en accusation après s'être associé, dans une certaine mesure, à l'agitation des banquets réformistes, ce qui lui permit de se vanter, après la chute du trône de juillet, d'avoir devancé la justice du peuple. Lorsque Odilon Barrot vint à penser que son arrivée au ministère suffirait à calmer le peuple, il se promena à cheval sur les boulevards, en compagnie de Baroche; mais cette démarche ne porta pas ses fruits. La monarchie tombée, Baroche déclara qu'il se ralliait à la forme républicaine, et fut élu, sur une profession de foi très démocratique, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par 93,280 voix sur 111,907 votants et 136,016 inscrits. Le gouvernement provisoire ayant rené-

ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée, un des premiers actes des représentants devait être de constituer un pouvoir exécutif intérimaire, en attendant le vote de la Constitution. Dans le débat qui s'ouvrit (8 mai) sur cette question, Baroche, dont le but était d'écarteler la future commission exécutive tous les membres du gouvernement provisoire, demanda le renvoi des diverses propositions dans les bureaux; sa demande fut rejetée. Au 15 mai, il réclama la destitution de Caussidière, préfet de police, et le licenciement de sa garde républicaine. Il s'éleva ainsi dans l'estime des « hommes d'ordre, » et conquit, peu de temps après, « celle des gens en place, » en combattant un amendement de M. Flandin, qui voulait que dans la huitaine, les représentants du peuple pourvus de fonctions publiques fussent tenus d'opter entre ces fonctions et le poste de représentant (14 juin). Baroche répondit en s'abritant derrière la « souveraineté du peuple ». L'amendement Flandin fut rejeté. Le 1^{er} juillet (discussion de la loi sur les conseils municipaux), il proposa avec succès que, dans les communes de plus de trois mille âmes, le pouvoir exécutif restât en possession de nommer les maires et les adjoints. Il tint une ligne de conduite analogue dans la discussion du projet de Constitution, et essaya de faire attribuer au pouvoir exécutif, plutôt qu'à l'Assemblée nationale, la nomination des membres du Conseil d'Etat. Il défendit encore contre certains projets de réduction des traitements des magistrats et des préfets, intervint, avec les sentiments les plus conservateurs, dans les débats suivants : loi sur les coalitions (3 janvier 1849), loi sur l'organisation judiciaire (12 février). Rapporteur de la loi sur la presse, il s'en montra le défenseur opiniâtre, ainsi que du maintien du cautionnement : il obtint, à ce sujet, le rejet des amendements Pascal Duprat et Valette. Devenu ainsi un des chefs les plus influents de la majorité de droite, il consolida encore cette situation dans l'Assemblée législative, où 74,563 voix (99,799 votants, 142,041 inscrits) l'envoyèrent représenter à nouveau la Charente-Inférieure. Le 30 mai 1849, il était nommé, par 405 voix, premier vice-président de la Chambre. Précédemment, le prince-président, dont la politique n'avait pas de soutien plus fidèle, l'avait fait procureur général près la Cour d'appel de Paris. Plus que jamais il se fit le champion des idées de réaction, parlant sans cesse en faveur des projets du gouvernement présidentiel, notamment dans les questions relatives aux condamnés politiques (8 décembre 1849) et à la transportation en Algérie des insurgés de juin (23 et 24 janvier 1850). Son zèle répressif ne s'exerçait pas seulement à l'Assemblée. Procureur général, il fit pleuvoir sur les journaux républicains une grêle de condamnations; désigné, par décret du 28 janvier 1849, pour remplir ces mêmes fonctions près la haute Cour de Bourges, réunie pour juger les accusés du 15 mai (Barbès, Blanqui, Sobrier, etc.) il requit contre eux les condamnations les plus sévères. Après l'affaire du 13 juin 1849, Baroche proposa, à l'Assemblée législative, la mise en accusation des représentants Ledru-Rollin, Considérant, Boichot, etc.; mais, épuisé de fatigue, il ne put porter lui-même la parole devant la haute Cour de Versailles, près de laquelle un nouveau décret l'avait nommé procureur général. Peu après, le 15 mars 1850, il était appelé au ministère de l'intérieur, en remplacement de Ferdinand Barrot. Il reçut, à ce propos, de Thiers, une lettre ainsi conçue :

« Mon cher collègue,

« J'apprends que vous devenez ministre de l'Intérieur, je me hâte de vous dire que cette nouvelle nous cause à tous le plus grand plaisir. Vous êtes un homme d'esprit et de cœur que nous appuierons de toutes nos forces; comptez sur moi en particulier. Dans des temps comme ceux-ci, on doit son concours « aux hommes qui savent se dévouer. »

« Mille amitiés.

« A. Thiers. »

Il fit voter, comme ministre, la suspension du droit de réunion, la faculté d'interdire les réunions électorales, le rétablissement de l'impôt du timbre sur les journaux, l'augmentation du chiffre du cautionnement, la loi sur la déportation des condamnés politiques à Nouka-Hiva. Puis, de concert avec les chefs de la droite, il proposa la célèbre loi de restriction du suffrage universel, dite *du 31 mai*. Sa participation active à la confection de cette loi lui avait gagné la confiance entière de la majorité; mais son attachement particulier, de plus en plus marqué à la politique personnelle de L. N. Bonaparte, excita, à la fin, quelques défiances parmi les membres de la droite. Très vivement combattu, d'autre part, en toute occasion, par l'opposition de gauche, il fut contraint de se retirer devant le vote de l'ordre du jour Saint-Bouve, soutenu par MM. de Rémusat, Berryer, Thiers et Cavaignac, et ainsi conçu : — L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. Son dernier acte avait été la destitution du général Changarnier.

Le 10 avril 1851, il reentra au pouvoir en qualité de ministre des Affaires étrangères, mais dut donner sa démission, le 14 octobre, pour n'avoir point à soutenir une politique qui allait demander le retrait de la loi du 31 mai. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il accepta la vice-présidence de la commission consultative puis (1852) la présidence du Conseil d'Etat, avec droit de prendre part aux travaux des ministres. L'Empire rétabli, il conserva cette situation et fut, en 1855, nommé grand-croix de la Légion d'honneur. Chargé, au mois de janvier 1860, de l'intérim du ministère des Affaires étrangères, entre la retraite de M. Walewski et l'installation de M. Thouvenel, il devint (nombre de la même année) ministre sans portefeuille, et prit, en cette qualité une part très considérable aux discussions du Corps législatif et à celles du Sénat. Il entra aussi dans le conseil privé. Remplacé en 1863 par Rouher, il ne tarda pas à remplacer lui-même Delangle comme ministre de la justice; il joignit à ses attributions le ministère des Cultes, et obtint de l'empereur, en 1864, le décret qui défendit aux évêques de publier dans les paroisses la première partie de la fameuse encyclique de Pie IX, *Quanta cura*... Le 20 octobre 1864, il avait été élevé à la dignité de sénateur. Un autre acte important de Baroche, comme ministre de la justice, fut la circulaire adressée par lui (septembre 1868), lors de la souscription Baudin, aux magistrats des parquets, pour leur recommander l'attitude la plus sévère à l'égard des journaux. Baroche se démit enfin de son portefeuille le 17 juillet 1869, et se borna dès lors à siéger au Sénat, jus qu'au 4 septembre 1870; dans cette dernière séance, pendant que la Chambre était envahie, il proposa au Sénat et fit adopter l'idée de se séparer immédiatement « dans le but de mieux défendre au dehors, par les moyens personnels, l'ordre et la dynastie ».

BARODET (DÉSIRÉ), représentant à l'Assemblée nationale de 1873 à 1875, et député depuis 1876, né à Serresse, Saône-et-Loire, le 27 juillet 1823, après des études faites au petit séminaire d'Autun, puis à l'École normale de Mâcon, fut d'abord instituteur communal comme son père. Destitué en 1849 par M. de Falloux pour ses opinions avancées, il ouvrit une école libre à Louhans, vint à Lyon en 1856 comme précepteur, puis comme teneur de livres, dirigea, deux ans après, une fabrique de produits chimiques à 16 kilomètres de Lyon, à Vernaison, et fut agent d'assurances. Son attitude nettement républicaine lui avait donné une certaine influence dans la démocratie lyonnaise; il soutint aux élections de 1869 la candidature de M. Hénon, qui ne fut pas élu, mais qui, devenu maire de Lyon au 4 septembre 1870, le prit comme adjoint; c'est à ce titre que, pendant la Commune, il fit partie de la députation lyonnaise qui essaya de s'interposer entre Paris et le gouvernement de Versailles. Le 8 février 1871, il fut porté sur la liste républicaine radicale du Rhône aux élections à l'Assemblée nationale, et il échoua avec 36,176 voix. Nommé maire de Lyon le 23 avril 1872, à la mort de M. Hénon, il resta en fonction jusqu'à la suppression de la mairie centrale (loi du 4 avril 1873); M. Edouard Portalis, directeur du *Corsaire* et de l'*Avenir National*, eut alors l'idée de lancer la candidature radicale de M. Barodet aux élections qui devaient se faire à Paris, le 27 du même mois, pour remplacer M. Sauvage, décédé; Gambetta approuva et soutint cette candidature. La lutte devint exceptionnellement vive; à l'instigation du gouvernement, quelques maires de Paris avaient d'avance offert la candidature à M. de Rémusat, ami personnel de M. Thiers; les conservateurs présentaient, d'autre part, l'ex-lieutenant-colonel Stoffel. Les électeurs parisiens, un peu pour protester contre la dernière loi municipale, beaucoup pour ne pas laisser échapper l'occasion de faire au chef de l'Etat une opposition personnelle, élurent M. Barodet par 150,045 voix sur 345,759 votants et 457,049 inscrits, contre 135,028 voix données à M. de Rémusat et 26,644 à M. Stoffel. M. Barodet, dont pendant la lutte, on avait exagéré à dessein le radicalisme, prit place à l'extrême gauche, vota avec ce groupe et en devint président.

Aux élections générales du 20 février 1876, il fut élu dans le IV^e arrondissement de Paris, par 8,930 voix sur 15,461 votants et 19,199 inscrits, contre MM. Vantrain (4,385 voix), Loiseau (1,485), et Haussmann (266). Il fut du nombre des 369, et, après la dissolution de la Chambre, fut réélu dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, par 12,170 voix sur 15,512 votants et 19,075 inscrits, contre M. Touchard (247 voix); puis, le 21 août 1881, par 11,851 voix, sur 15,309 votants et 20,320 inscrits, contre M. Brenot (2,677 voix). Dans la discussion du projet de loi Ferry sur l'enseignement primaire (mai 1880), il avait déclaré, avec Louis Blanc, que la laïcité était un corollaire nécessaire de l'obligation, avait pris une part active à la campagne de révision de 1881, et déposa, le 15 mars, une proposition demandant la modification de la loi des élections sénatoriales, la permanence des Assemblées, l'élection d'une Constituante, etc. En septembre 1881, il riposta adroitement au discours assez opportuniste de Gambetta à Neubourg, en demandant la rédaction d'un cahier des professions de foi des nouveaux élus, qui déterminerait « la nature et la portée des réformes réclamées par le pays »; cette proposition, après des fortunes assez diverses, fut

adoptée le 7 février 1882. Le 15 novembre, à l'avènement du ministère Gambetta, il renouvela sa proposition de révision de la Constitution, dont l'urgence, malgré l'appui de M. Clémenceau, fut repoussée par 345 voix sur 120. Candidat aux élections sénatoriales, le 8 janvier 1882, il échoua avec 66 voix sur 202 votants. Le 20 septembre 1883, au lendemain de l'incident de Bac-Ninh, il signa hors session avec quatre autres députés de l'extrême-gauche, une déclaration réclamant la convocation immédiate de la Chambre, sous peine de violation de la Constitution. En mars 1884, il demanda la nomination des instituteurs communaux par les conseils municipaux (rejeté par 342 voix contre 122), déposa le 27, au nom de 110 de ses collègues, une nouvelle proposition de révision de la Constitution, pour laquelle l'urgence fut repoussée par 292 voix contre 203, la défendit à la tribune en juin suivant, et, le 1^{er} septembre, dans une lettre adressée à Mont-sous-Vaudrey, au Président de la République, et rendue publique, réclama expressément au nom de l'extrême-gauche, la convocation des Chambres au sujet de l'état de guerre avec la Chine. M. Grévy répondit simplement « qu'il avait transmis la lettre au président du Conseil, ne pouvant y répondre personnellement sans sortir de la réserve constitutionnelle qui lui est imposée. » Réélu le 4 octobre 1885, député de la Seine, au second tour de scrutin, par 289,336 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits, il combattit en juin 1886, au nom de la liberté, les mesures d'expulsion proposées contre les princes. Après une interpellation adressée au ministère Rouvier (mai 1887) sur sa politique, il déposa un ordre du jour de défiance qui fut rejeté par 285 voix contre 139; en novembre 1888, après la proposition inattendue de M. Laisant, député boulaugiste, de transférer au Panthéon les cendres de Baudin, il demanda aussitôt, au nom de l'extrême-gauche, qui tenait à ne pas se laisser devancer, le transfert au Panthéon des cendres de Carnot, de Hoche et de Marceau; l'urgence, refusée à M. Laisant, fut accordée à M. Barodet.

M. Barodet a pris part à toutes les discussions importantes de la Chambre, et est resté un des membres les plus actifs et les plus influents de l'extrême-gauche; dans la dernière session, il a voté : le 11 février 1889, pour le rétablissement du scrutin uninominal; le 14 février, contre l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles; le 14 mars, pour la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; le 2 avril, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; le 4 avril, pour les poursuites contre le général Boulanger.

BARON (FRANÇOIS-LOUIS-JÉRÔME), député à la Constituante de 1789, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né à Plomion (Aisne), le 7 janvier 1750, mort à Paris, le 11 mai 1833, était avocat à Reims, lors qu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers-état aux États-Généraux pour le bailliage de Reims. Il n'y prit jamais la parole, et, après la législature, fut nommé juge à Reims. Le 23 germinal an VII, le département de la Marne l'envoya siéger au Conseil des Anciens, et le 4 nivôse an VIII, il fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter le département de la Marne au Corps législatif. Il en sortit en 1805, pour devenir magistrat de sûreté à Reims, puis président du tribunal criminel de la Marne,

et enfin conseiller à la Cour d'appel de Paris (1810).

BARON (GUILLAUME-ANTOINE, BARON), député de 1821 à 1830, né à Anos (Var), le 17 janvier 1774, mort à une date inconnue, était directeur du Mont-de-piété de Paris, quand il fut élu, le 4 octobre 1821, sans opposition, député dans le 2^e arrondissement électoral du Var (Grasse), et réélu dans le même collège le 25 février 1824, puis le 17 novembre 1827, par 102 voix sur 152 votants et 184 inscrits, contre le général Gazan, libéral (47 voix), enfin, le 23 juin 1830, par 93 voix sur 185 votants et 200 inscrits, contre M. Courmes (91 voix). Il prit deux fois la parole pour défendre les monts-de-piété attaqués au double point de vue du grand écart entre le prêt et la valeur du gage, et du taux énorme de l'intérêt. Créé baron par la Restauration le 22 novembre 1817.

BARON (LÉONIDAS-LOUIS-MARIE-JOSEPH), député de 1844 à 1848, né à Fontenay (Vendée), le 20 janvier 1802, mort à Fontenay, le 8 mars 1884. Avocat et propriétaire à Fontenay, M. Baron se déclara, sous Louis-Philippe, partisan de la réforme électorale, ainsi que de la plupart des revendications inscrites au programme de l'opposition avancée. Il fut, en conséquence, le 24 février 1844, le candidat et l'élu des radicaux du 2^e collège électoral de la Vendée, en remplacement de M. Chaigneau, démissionnaire. Il siégea à gauche, et vota généralement contre le ministère, avec le groupe politique dont Dupont de l'Eure était le principal chef. Son rôle à la Chambre fut, d'ailleurs, peu marqué. Un biographe conservateur s'exprime ainsi sur son compte en 1846 : « Outre son titre de député et ses idées radicales, M. Baron possède un frac noir inusable à force d'être usé; un chapeau vainqueur de toutes les pluies et de tous les orages qui l'ont couvert de cicatrices; des souliers avec les quels il a le pied mieux ferré que ne le fut jamais celui d'un cheval de roulier. Il a voulu avoir des souliers très forts, parce qu'il aime mieux trépanner à la Chambre que d'applaudir, et qu'il userait en trépanant, deux paires d'escarpins par séance... etc. »

M. Baron fut réélu, le 1^{er} avril 1846, par le même collège électoral avec 167 voix sur 330 votants et 455 inscrits, contre 89 voix au général de Lamoricière et 39 à M. de Genoude, candidat légitimiste. Il continua de voter avec l'opposition, jusqu'en 1848.

BARON. — Voy. MONTBEL (COMTE DE).

BARON. — Voy. CANSON (DE).

BAROUILLE (FRANÇOIS-BARNI-ALFRED), député depuis 1885, né à Meslay (Mayenne), le 30 août 1840, étudia le droit à Paris, succéda, en 1878, à son père, notaire à Château-Gontier, s'occupa en outre d'agriculture, devint conseiller d'arrondissement et président du comice agricole de l'arrondissement de Château-Gontier. Le 4 octobre 1885, il fut élu député de la Mayenne, le 5^e et dernier de la liste conservatrice, par 41,217 voix sur 72,815 votants et 91,008 inscrits. Il siégea à la droite orléaniste, et vota avec ce groupe; il s'est prononcé dans la dernière session : le 11 février 1889 pour le rétablissement du scrutin uninominal, le 14 février pour l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet), le 14 mars contre la demande en autorisation de poursuites contre trois députés mem-

bres de la Ligne des Patriotes, le 2 avril contre le projet de loi Lishonne restrictif de la liberté de la presse, le 4 avril contre la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger. Il a publié : *l'Enquête agricole et les vœux de l'agriculture* (1870).

BARRACHIN (AUGUSTIN), député de 1831 à 1834, né à Reims (Marne), le 26 août 1797, mort à Château-Regnault (Ardennes), le 7 mai 1883. Maître de forges dans les Ardennes, il fut, le 5 juillet 1831, élu député du 1^{er} collège électoral de ce département, à Mézières; il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice jusqu'en 1834, et ne fut pas réélu le 21 juin de cette année; il n'obtint, en effet, que 142 voix contre 148 à M. Oger, qui l'emporta. Il s'associa, dura et la législature, à tous les votes en faveur du ministère, entre autres à celui d'avril 1833, dans l'affaire du journal la *Tribune*. Barrachin est au nombre des députés qui déclarèrent « ne pas s'abstenir », et qui se prononcèrent pour la condamnation du gérant du journal, Lioum.

BARRAIRON (FRANÇOIS-MARIE-LOUIS), député de 1816 à 1820, né à Gourdon (Lot), le 10 juin 1746, mort à Château-Regnault (Ardennes), le 5 décembre 1820, était employé comme directeur à l'administration des domaines au moment de la Révolution. La sympathie qu'il manifesta pour les idées nouvelles le fit nommer commissaire-administrateur en décembre 1790; il sut toujours se plier avec adresse aux circonstances politiques, divorça en 1792, se maria richement en 1793, servit le Directoire, le gouvernement consulaire, et obtint, par son dévouement à l'Empire, le titre de baron. Proposé, en 1804, par le département du Lot comme candidat au Corps législatif, et, en 1812, par le département d'Indre-et-Loire comme candidat au Sénat conservateur, il ne fit partie du Parlement que sous la Restauration. En 1814, au retour des Bourbons, il lança une circulaire menaçante pour les employés de son administration qui donneraient quelques regrets à l'Empire tombé, et, au retour de Gand, Louis XVIII reconnut ce zèle, en nommant le baron Barrairon directeur général de l'enregistrement et des domaines, et, l'année d'après, conseiller d'Etat honoraire.

Le 6 octobre 1816, le collège de département du Lot l'élut député par 104 voix sur 188 votants et 242 inscrits; il siégea au centre, et vota constamment avec les ministériels. Créé comte par le roi le 11 octobre 1820, et président du collège électoral de son département, il fut élu, le 4 novembre 1820, dans le 4^e arrondissement électoral du Lot (Gourdon) par 96 voix sur 136 votants et 200 inscrits, contre MM. Verminac, ancien ambassadeur (23 voix), et Lachèze-Murel de Martel (14 voix). Il mourut juste un mois après, à Château-Regnault, dont il se disait *seigneur*, et où le clergé lui refusa d'abord les honneurs funèbres à cause de son divorce, mais fut obligé de céder à des ordres supérieurs.

BARRAL LOUIS-MATHIAS, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, pair de France en 1814 et pendant les Cent-Jours, né à Grenoble (Isère), le 20 avril 1746, mort à Paris, le 6 juin 1816, appartenait à une vieille famille de magistrats, entra dans les ordres et dut autant à son mérite qu'aux relations de sa famille l'avancement rapide qu'il y obtint. Attaché au cardinal de Luyne, il le suivit à Rome, et à son retour, devint, en 1785, agent général du clergé. Son oncle, l'évêque de Troyes, l'ayant appelé près

de lui comme coadjuteur, lui céda, le 5 octobre 1788, son siège épiscopal. Ayant refusé de prêter le serment à la nouvelle Constitution civile du clergé (1791), il émigra en Suisse, puis en Angleterre, et rentra, après le 18 brumaire au VIII, en prêtant le serment au gouvernement consulaire, en engageant les prêtres de son diocèse à en faire autant, et en se démettant spontanément de son évêché pour faciliter le Concordat. Le premier consul lui confia aussitôt une mission de confiance et de conciliation dans le diocèse de Poitiers, et, après succès, le nomma évêque de Meaux, puis, à l'instauration de l'Empire, aumônier de la princesse Murat, et enfin archevêque de Tours. Napoléon le chargea de toutes les délicates négociations avec le pape; il s'en acquitta si bien que l'empereur le fit entrer (20 mai 1806), au Sénat conservateur, le créa (11 août 1808) comte de l'Empire, et lui donna (3 avril 1813) la grand-croix de l'ordre de la Réunion. L'archevêque de Tours ne se crut pas délié, par la chute de Napoléon, de ses serments et de la reconnaissance; le 2 juin 1814, il prononça l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine, et Louis XVIII, appréciant cet acte de fidélité si rare surtout à cette époque, l'en récompensa en le nommant, deux jours après, pair de France. Il fut maintenu par l'empereur à la Chambre des pairs des Cent-Jours (2 juin 1815), et le même jour il officia pontificalement à la messe du Champ-de-Mai; il refusa toutefois de signer l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Au retour de Gand, il fut déclaré démissionnaire (24 juillet 1815), au moment où il donnait lui-même sa démission, par probité politique. Il rédigea un mémoire justificatif de sa conduite, et mourut un an après d'une attaque d'apoplexie. Il avait laissé plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique, et à des questions de polémique religieuse.

BARRAL (AMÉDÉE-FRANÇOIS-JOSEPH-HIPPOLYTE, COMTE DE), cousin du précédent, sénateur du second Empire, né à Troyes (Aube), le 21 août 1787, mort à Paris, le 12 avril 1856, fut page de Napoléon I^{er}, puis officier de cavalerie. Il se tint à l'écart sous la Restauration, fut un instant conseiller municipal de Grenoble pendant le règne de Louis-Philippe. La notoriété de sa famille, beaucoup plus que ses propres services, le désigna au choix de Napoléon III, qui l'appela au Sénat, par décret du 31 décembre 1852. Il y siégea obscurément jus qu'à sa mort.

BARRAL (OCTAVE-PHILIPPE-ANNE-AMÉDÉE, VICOMTE DE), député au Corps législatif de 1854 à 1856 et sénateur du second Empire, né à Voiron (Isère), le 1^{er} juillet 1791, mort au château de Moiré (Creuse), le 26 septembre 1884, était de noblesse dauphinoise, et cousin de l'impératrice Joséphine qui le plaça dans les pages de Napoléon en 1807. Etant entré dans l'armée, il fit la guerre d'Espagne, y fut blessé et fait prisonnier par les Anglais en 1812; il était alors capitaine de cavalerie. Il rentra dans la vie civile à la Restauration, commanda la garde nationale de sa commune sous la monarchie de juillet, entra au conseil général de l'Isère en 1848, et fut nommé préfet du Cher en 1852. Le 24 décembre 1854, la 2^e circonscription électorale de ce département l'envoya siéger au Corps législatif par 21,983 voix sur 22,259 votants et 40,595 inscrits, en remplacement de M. Bidault, décédé; l'empereur le nomma sénateur le 24 juin 1856, et officier de la Légion d'honneur le 14 août 1862. Dans l'une et dans

l'autre Assemblée, il ne se sépara jamais de la majorité dynastique.

BARRAL (JOSEPH-MARIE, MARQUIS DE MONT-FERRAT, ET COMTE DE), frère aîné du précédent, député au Corps législatif, en l'an XII, né à Grenoble, (Isère), le 21 mars 1742, mort à Grenoble le 14 juin 1828, était, avant la Révolution, président au Parlement de Grenoble; en adoptant les idées nouvelles, il se rendit populaire dans sa ville natale, qui le déclara digne du nom de « sans-culotte, » et, malgré la loi qui excluait les ex-nobles de toutes fonctions, le nomma maire de Grenoble (1790), président au tribunal criminel (1794), administrateur de la commune, haut-juré, président du tribunal d'appel de l'Isère, et candidat au Corps législatif où le Sénat conservateur le fit entrer le 5 nivôse an XII. Le gouvernement consulaire l'avait déjà choisi pour président du collège électoral de ce département. Le dévouement qu'il montra à l'Empire lui valut, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur, et le 17 janvier 1806, le titre de membre du Conseil de discipline et d'enseignement à l'École de droit de Grenoble; Napoléon le créa en outre, le 3 juin 1808, chevalier de l'Empire, et l'éleva, la même année à la première présidence de la Cour impériale de Grenoble. En 1814, M. de Barral ne fut pas un des moins empressés à se rallier aux Bourbons; mais la Restauration, comptant peu sur un dévouement si fragile, le rendit à la vie privée.

BARRAS (PAUL-FRANÇOIS-JEAN-NICOLAS, VICOMTE DE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, membre du Directoire, né à Fox-Amphoux (Var), le 20 juin 1755, mort à Chaillot (Seine), le 29 janvier 1829, descendait d'une famille de vieille noblesse de Provence, dont on disait : « Nobles comme les Barras, aussi anciens que nos rochers. » Il entra dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc, et se rendit, en 1775, à l'Île-de-France, près du gouverneur, son parent. Capitaine au régiment de Pondichéry, il échappa à la capitulation de cette ville consentie à l'armée anglaise, servit sous le bailli de Suffren, et mécontent de la conduite des affaires militaires dans les colonies, rentra à Paris, où il dissipa rapidement en plaisirs tout son patrimoine. Dans cet état, il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, concourut à la prise de la Bastille, parla cependant en faveur du roi et de la reine quand le peuple envahit Versailles, le 6 octobre, mais abandonna vite le parti monarchique, dès qu'il le crut perdu sans ressources, s'affilia des premiers aux Jacobins, les poussa aux événements du 10 août 1792, et fut nommé administrateur du département du Var, haut-juré à Orléans, commissaire à l'armée d'Italie, et administrateur du comté de Nice.

Le 7 septembre 1792, le département du Var l'élut membre de la Convention par 268 voix sur 467 votants. Dans le procès de Louis XVI, il ne dit que ces mots : « Je vote pour la mort, » refusa l'appel et le sursis, et vota, le 31 mai 1793, contre les Girondins.

Envoyé en mission à l'armée d'Italie, il apprit à Nice que Toulon venait d'être pris par les Anglais; il réunit aussitôt quelques troupes, vint bloquer la ville, et reçut du général Dugommier le commandement de l'aile gauche de l'armée assiégeante; c'est là qu'il connut Napoléon Bonaparte, alors capitaine d'artillerie. Toulon repris fut décimé : « Les seuls honnêtes

gens que j'ai trouvés, écrivit Barras à la Convention, sont les galériens. » Il ne se mêla point ostensiblement, sans doute, à ces cruelles représailles, car il fut excepté, avec Fréron, des dénonciations qui furent rédigées par les sociétés populaires du midi contre les autres représentants envoyés en mission, Robespierre jeune, Sallicetti et Ricord. Barras, froidement accueilli par les comités à son retour à Paris, attendit les événements, résista aux froides séductions de Robespierre, et prépara activement le 9 thermidor. Chargé de défendre la Convention contre la garde nationale soulevée par Hanriot, il parvint en une nuit à réunir assez de troupes pour prendre l'offensive, s'emparer de l'Hôtel de Ville et se saisir de Robespierre et de ses partisans qui s'y étaient réfugiés.

Il revint alors à des idées plus modérées, alla voir au Temple le Dauphin et M^{me} Royale, et obtint pour eux quelques adoucissements, devint secrétaire, puis président de la Convention (novembre 1794) et membre du comité de sûreté générale, et s'efforça de se maintenir entre les partis extrêmes, attaquant les émigrés (janvier 1795), faisant proclamer jour de fête publique l'anniversaire de la mort de Louis XVI, poursuivant, le 1^{er} prairial (20 mars), les derniers terroristes, et mitraillant le 13 vendémiaire (5 octobre), les sections mutinées de Paris. La Convention l'avait, la veille de cette journée, nommé général en chef à l'unanimité; il s'adjoignit Bonaparte, pour qui il obtint, avec assez de peine, quelques jours après, le titre de général de l'armée de l'intérieur.

La mise en vigueur de la Constitution de l'an III modifia la forme du gouvernement: Barras fut élu par le Conseil des Anciens membre du Directoire exécutif, le 5^e sur 5 (octobre 1795); sa nomination fut attaquée, on prétendit à tort qu'il n'avait pas les quarante ans exigés par la Constitution; il alla habiter le palais du Luxembourg, avec 150,000 francs de traitement, et, véritable chef du pouvoir exécutif, put donner libre carrière à ses appétits de luxe et de jouissances; la « cour de Barras » donna le ton à la « jeunesse dorée », dont M^{me} Tallien fut la reine. Bonaparte y rencontra la veuve du général Beauharnais; Barras la lui fit épouser, et lui fit donner le commandement en chef de l'armée d'Italie.

Les élections de l'an V ayant été favorables aux royalistes, la représentation nationale se mit elle-même à conspirer. Barras, le plus résolu des Directeurs, se décida à résister et, le 18 fructidor (4 septembre 1797), aidé par Angereau, surprit les Tuileries, arrêta Pichegru, Barthélemy son collègue, et tous les représentants réactionnaires, aux cris de : « A bas les aristocrates ! » Bien que son énergie eut découragé les royalistes, il vit bien que le Directoire se discréditait tous les jours, et songea à l'avenir. Après sa victoire du 18 fructidor, il fit rompre brusquement les conférences ouvertes à Lille avec l'Angleterre au sujet de la paix, puis écrivit en secret à Pitt, offrant d'accepter les conditions proposées en échange de cinquante millions pour ses amis et pour lui. L'importance de la somme et l'incertitude du résultat firent échouer l'affaire, et, après le 30 prairial (18 juin 1799), qui fut la revanche parlementaire du 18 fructidor, la revanche des Conseils contre le Directoire, Barras entra en pourparlers avec Louis XVIII, par l'intermédiaire de David Mounier; Barras devait recevoir douze millions; l'agent royal, le chevalier Tropez de Guérin, écrivait à Louis XVIII : « Ce n'est pas une misérable conspiration qui

se trame par des particuliers sans moyens, sans alentours; c'est le chef du gouvernement, c'est l'homme presque assis à votre place, qui vous l'offre. » Mais la lenteur des négociations, du côté des royalistes, laissa à Bonaparte le temps de revenir d'Égypte, et de faire le 18 brumaire.

Pendant ces événements, Barras avait été élu député du Var au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI, et au Conseil des Anciens, le 23 germinal an VII. Le 18 brumaire mit fin à sa carrière politique; il se retira à Grosbois escorté par un escadron de cavalerie, et donna sa démission de législateur « en confiant les desirs de la République au guerrier illustre à qui il avait eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la victoire. » Bonaparte lui fit offrir l'ambassade de Dresde, celle des États-Unis, et le commandement de l'armée de Saint-Domingue; Barras refusa, et ce refus irrita le premier consul, qui tenait à l'éloigner, et qui fut obligé de lui rappeler la loi qui interdisait aux officiers destitués le séjour à moins de 40 lieues de la capitale. Barras se retira à Bruxelles, mais cette retraite lui pesait, et il demanda à plusieurs reprises à « la justice du gouvernement, de faire cesser son exil. » Il n'obtint, qu'en 1805, pour raisons de santé, l'autorisation d'habiter Marseille. On l'accusa, en 1813, de conspirer avec les Anglais, et on l'exila à Rome, où il vécut sous la surveillance d'un ancien émigré. Il fut encore impliqué dans un autre complot avec l'ancien roi d'Espagne, Charles IV, arrêté à Turin au moment où il revenait en France, et mis en surveillance à Montpellier. Il ne revint à Paris qu'au retour des Bourbons, et vécut tranquille dans sa belle maison de Chaillot, avant d'être le seul régicide excepté de l'application de la loi du 12 janvier 1816.

BARRAULT (PIERRE-ANGE-CASIMIR-EMILE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 17 mars 1799, mort à Paris, le 2 juillet 1869, débuta dans l'enseignement comme professeur de lettres au collège de Soreze. Très épris des idées saint-simoniennes, il prit une grande part à la prédication de la doctrine, compta parmi les conférenciers de la salle Taitbout, et lorsque le journal le *Globe*, abandonné après juillet 1830 par ses rédacteurs, appelés pour la plupart à des fonctions publiques, eut été acheté (1831) par le groupe des saint-simoniens, Emile Barrault fut un des principaux écrivains de cette feuille, devenue l'organe de l'Église nouvelle. De juillet 1831 à avril 1832, le *Globe*, dont chaque numéro portait cette déclaration : « La publication du *Globe* n'est pas une spéculation c'est une œuvre d'apostolat. L'enseignement politique renfermé dans ce journal est distribué aux mêmes conditions que les autres enseignements de la religion saint-simonienne, c'est-à-dire gratuitement. Le membre du collège directeur du *Globe* l'adresse ainsi à des personnes choisies par lui ou par lui acceptées », — le *Globe* inséra plusieurs articles d'Emile Barrault. Barrault se trouvait, comme « prédicateur », à la salle Taitbout, le 22 janvier 1832, lorsque M. Desmottiers, procureur du roi, et M. Zangiacomi, juge d'instruction, suivis de deux commissaires de police et escortés de gardes municipaux et de troupes de ligne, se présentèrent pour signifier aux assistants que la prédication n'aurait pas lieu et pour leur enjoindre de se dissoudre. Les agents de l'autorité judiciaire étaient porteurs de mandats d'amener contre les « pères » Enfantin et Olinde Rodrigues; ils firent mettre les scellés

à la salle Taitbout, tandis que Barrault exhortait au calme la « famille saint-simonienne. »

A la suite du procès qui mit fin à la propagande des disciples de Saint-Simon, Emile Barrault parcourut l'Orient avec ses amis et coreligionnaires, le père Enfantin, Féliçien David et M. Talabot. A son retour, il s'occupa plus spécialement de travaux politiques et historiques. Propriétaire à Arba, il fut, le 13 mai 1849, élu, comme républicain modéré, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 par l'Algérie, le 1^{er} sur 3 avec 7,567 voix sur 25,283 inscrits. — (L'Algérie, assimilée comme colonie à un seul département, ne nommait alors que trois représentants.) Il siégea à gauche et vota la plupart du temps avec la minorité démocratique de l'Assemblée, contre les projets de lois répressifs et restrictifs de la liberté présentés par les ministres de Louis-Napoléon, et pour les amendements libéraux que la gauche opposait vainement à ces projets de lois. Il vota notamment pour l'abolition de la peine de mort, contre le cautionnement et l'impôt du timbre, pour la gratuité des écoles polytechnique et de Saint-Cyr, contre la loi du 31 mai 1850 portant atteinte au suffrage universel, et contre la loi organique sur l'enseignement. Le 2 décembre 1851 le trouva parmi les adversaires du coup d'Etat, et le rendit à la vie privée. Il s'occupa, sous le second Empire, à peu près exclusivement de littérature, d'économie politique et d'affaires, et publia plusieurs *Études* sur les chemins de fer du Nord de l'Espagne, les chemins de fer russes, etc. On lui doit encore un grand nombre d'articles de journaux, dans le *Globe*, le *Propagateur*, la *Patrie*, le *Courrier Français*, et quelques écrits sur l'Orient. — Lors de la réapparition du *National*, en 1869, sous la direction de M. J. Roussot, Emile Barrault fit quelque temps partie de la rédaction.

BARRÉ (RENE-FRANÇOIS-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII, né à Dollon (Sarthe), en 1751, mort à une date inconnue, était administrateur du département de la Sarthe et habitait Dollon, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de son département à l'Assemblée législative, par 273 voix sur 350 votants. Partisan modéré de la Révolution, il fit peu de bruit dans cette Assemblée, comme dans celles où il fut admis plus tard, au Conseil des Anciens par l'élection du 4 germinal an VII, et au Corps législatif par décision du Sénat conservateur en date du 4 nivôse an VIII.

BARRE (JEAN-MÉRY), député en 1836 et représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Maintenon (Eure-et-Loir), les 21 mars 1796, appartient quelque temps, sous Louis-Philippe, à la majorité ministérielle de la Chambre des députés, où le 3^e collège électoral d'Eure-et-Loir (Droux) l'avait envoyé le 29 mai 1836. Il était alors propriétaire-agriculteur dans ce département. Non réélu, au renouvellement de la Chambre, il ne rentra dans la vie parlementaire que le 13 mai 1849, comme représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative. Il y fut élu, le 9^e sur 10, avec 40,335 voix sur 96,950 votants et 139,436 inscrits, siégea à droite, et vota constamment avec la majorité : pour l'expédition romaine, contre l'abolition de la peine de mort, pour la loi restreignant le suffrage universel, pour la loi portant interdiction des clubs, pour la loi sur le

cautionnement et le timbre des écrits périodiques, pour le douaire de Mme la duchesse d'Orléans, s'élevant à 300.000 francs (chapitre X, du budget des dépenses), etc., etc. — Barre ne joua plus, dans la suite, aucun rôle politique appréciable.

BARRÉ (JOSEPH), député depuis 1885, né à Chagné Mayenne, le 5 novembre 1836, fut élève du collège Chaptal, à Paris, s'engagea, à 24 ans, dans les mille de Garibaldi, et, au retour, professa au collège Chaptal et à l'École supérieure de commerce. Pendant le siège, il commanda le 116^e bataillon de la garde nationale; nommé maire de Carrières-Saint-Denis, il fut élu député de Seine-et-Oise, le 18 octobre 1885, au second tour de scrutin, le 7 sur 9, par 55,677 voix sur 119,995 votants et 133,342 inscrits. Il siégea à la gauche radicale et vota avec les membres indépendants de ce groupe. Dans la dernière session, il s'est prononcé :

Le 11 février 1889, contre le rétablissement du scrutin uninominal;

Le 14 février, contre l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles;

Le 14 mars, pour la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes;

Le 2 avril, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la Presse;

Le 4 avril, pour la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BARREAU (LOUIS), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était défenseur officieux à Chartres au moment de son élection (23 vendémiaire an IV) comme député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens, par 112 voix sur 218 votants. Il fut un des secrétaires de l'Assemblée, appuya (11 messidor an V) la résolution du 18 floréal précédent relative aux transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie. Il avait été voté que « les parties ne pourraient en aucune manière revenir sur les obligations éteintes par des paiements définitifs, même sous prétexte de lésion quelconque dans la nature de ces paiements. » Le 28 messidor an VI, il s'opposa à l'adoption d'une autre résolution relative aux créanciers des émigrés solvables et aux co-partageants et co-obligés de ces émigrés attendu qu'elle portait atteinte à la propriété et à des stipulations que les principes reçus avaient dû faire regarder comme inviolables.

BARREL. — Voy. PONTEVÉS (DE).

BARRETY (PIERRE), membre de la Convention nationale, né à la Pierre (Hautes-Alpes), le 28 novembre 1748, mort à la Pierre, le 14 février 1796. Membre de la Convention nationale comme représentant du département des Hautes-Alpes, élu « à la pluralité des voix », dit le procès-verbal d'élection, sur 227 votants, il siégea à la « plaine », se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la ratification du jugement par le peuple, puis, interrogé sur l'application de la peine, répondit : « Je demande la détention pendant la guerre et l'exil à la paix. » Après que la condamnation à mort eut été prononcée, il vota pour le sursis.

BARRIÈRE (JEAN-ANTOINE), né à Saint-Jeanet (Alpes-Maritimes), en 1732, mort à Castel-

lane, le 9 avril 1836, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, était accusateur public à Castellane (Basses-Alpes), quand il fut élu député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VII. Il ne prit jamais la parole, mais adhéra au 18 brumaire, ce qui lui valut un siège au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII; il y resta jusqu'en 1801, et disparut alors de la vie publique.

BARRIÈRE (CHARLES-CLAUDE), député depuis 1885, né à Saint-Germain-l'Herm Puy-de-Dôme), le 27 septembre 1837, se fit inscrire au barreau de Clermont-Ferrand, et commanda les mobiles d'Ambert pendant la guerre de 1870. Avocat, maire de Saint-Germain-l'Herm et conseiller général du Puy-de-Dôme depuis 1871, il se présenta à la députation, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement d'Ambert, et eut avec 1.444 voix contre 9.692 données à son concurrent, M. Costes. Il fut plus heureux aux élections du 4 octobre 1885, et passa le 1^{er} de la liste républicaine sur 9, avec 78,533 voix sur 132,128 votants et 169,883 inscrits. Il a soutenu les différents ministères de gauche, et, dans la dernière session, a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal, contre l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles, pour la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur depuis mars 1883.

BARRILLON (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Serres (Hautes-Alpes), en 1762, mort à Paris le 19 mai 1817, fut élevé à Bayonne et s'embarqua, à 20 ans, pour Haïti, où il entra chez un riche planteur, M. d'Anglade, et put bientôt, grâce à son travail et à son esprit d'ordre, acheter, de moitié avec un autre colon, une vaste plantation. Au moment de la révolte des noirs de Saint-Domingue, il fut mis à la tête des blancs, et parvint à rejeter les révoltés hors de son territoire, après six mois de combats, à l'un desquels il fut blessé. Mais, las de cette lutte, il rentra en France, défendit Lyon insurgé contre la Convention, et, après la prise de la ville, se cacha dans son pays natal. Après la Terreur, il monta à Paris une maison de banque (1795), qui, d'abord très prospère, faillit sombrer en 1803, au moment de la déclaration de guerre à l'Angleterre. M. Barrillon désintéressa absolument tous ses créanciers. Capitaine dans la garde nationale parisienne en 1814, il se battait, le 30 mars, à la barrière du Roule contre les troupes russes, lorsqu'on vint lui annoncer l'armistice conclue aux Buttes-Chaumont. Afin d'éviter une inutile effusion de sang, il prit avec lui un tambour, traversa le champ de bataille au plus fort de la lutte, fut entouré et faillit être massacré par les Cosaques, mais put arriver enfin auprès du général russe, qui fit aussitôt cesser le feu. Le 16 mai 1815, il fut élu représentant des Hautes-Alpes à la Chambre des Cent-Jours, par 29 voix sur 48 votants, dans le collège d'arrondissement de Gap; il y prit la parole une seule fois, pour appuyer un projet de loi tendant « à régulariser le service des réquisitions, tout en admettant que, dans des circonstances aussi urgentes, on pouvait, on devait même déroger aux règles ordinaires. »

BARRILLON (FRANÇOIS-SOPHIE-ALEXANDRE), député de 1837 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1865 à 1870, né à Paris le 5 avril 1801, mort à Elincourt (Oise), le 2 octobre 1871. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1821, et acquit une situation politique dans l'Oise, où il était propriétaire et où il devint maire d'Elincourt (1838), étant déjà conseiller général (1833). Le 4 novembre 1837, il fut élu député dans le 5^e collège électoral de l'Oise (Compiègne) par 265 voix sur 468 votants et 687 inscrits, contre M. Tronchon, député sortant (177 voix). Il siégea à la gauche constitutionnelle. Non réélu aux élections générales qui suivirent la chute du ministère Molé (janvier 1839), il ne rentra à la Chambre qu'aux élections générales du 9 juillet 1842, élu par le même collège, fit partie de l'opposition; mais, combattu par le ministère Guizot, aux élections du 1^{er} août 1846, il échoua avec 330 voix contre 397 accordées à M. le comte de l'Aigle. Il n'en continua pas moins à combattre la politique de résistance du gouvernement, et présida le banquet réformiste de Compiègne, en novembre 1847. Un biographe de 1848 appréciait ainsi sa carrière parlementaire: « Le député de Compiègne votait avec l'opposition dynastique; il passait à la Chambre pour un homme spécial dans les questions administratives et agricoles. Il montait rarement à la tribune, mais parlait souvent dans les bureaux. » Le gouvernement provisoire de février 1848 le nomma commissaire du gouvernement dans l'Oise, le 27 février, et le révoqua en avril comme trop modéré; mais, le 23 avril, le département de l'Oise l'élu représentant du peuple, le 1^{er} sur 10, par 92,588 voix, et le réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 8, par 41,118 voix. Il siégea au centre droit et vota: le 26 mai 1848, avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans; le 7 juin, avec la droite, pour la loi sur les attroupements; le 31 juillet, contre la proposition Proudhon; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; le 2 septembre, pour le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, pour l'impôt proportionnel; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail (amendement Félix Pyat); le 27 décembre, contre la suppression de l'impôt du sel; le 22 janvier 1849, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-Cour; le 31 janvier, contre la mise en accusation des ministres; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs; le 16 avril, pour le vote de 1,200,000 francs (expédition de Rome); le 11 mai, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres; le 18 mai, contre l'abolition de l'impôt des boissons; le 23 mai, contre l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie.

Partisan de la candidature du général Cavagnac à la présidence de la République, il protesta, le 2 décembre 1851, à la mairie du X^e arrondissement, contre le coup d'Etat, et fut enfermé quelques jours à Mazas. Il ne rentra dans la vie politique qu'à l'élection qui eut lieu dans l'Oise, le 23 septembre 1865, pour remplacer M. Lemaire, député décédé; il dut, à la neutralité bienveillante de l'administration d'être élu par 17,297 voix sur 27,945 votants et 39,588 inscrits, contre MM. Buffard, candidat démocrate (5,178 voix), Corbin (4,937) et Tremblay (393). Aux élections générales du 24 mai 1869,

il fut réélu par 20,859 voix sur 31,297 votants, et 42,962 inscrits, contre 13,166 voix données à M. Buffard. M. Barrillon s'était franchement rallié à l'Empire qui lui donna la croix d'officier de la Légion d'honneur à la promotion du 15 août 1868; il était chevalier du 5 juillet 1851.

BARRIN. — Voy. GALLISSONNIÈRE (COMTE DE LA).

BARRIS (PIERRE-JOSEPH-PAUL, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montesquieu (Gers), le 30 juin 1753, mort à Paris, le 27 juillet 1824, était commissaire du roi au tribunal de Mirande, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, par 166 voix sur 277 votants; il prit une fois la parole dans une question d'administration relative au remplacement des membres des directoires, et ne se mit plus en évidence. Nommé juge au tribunal de cassation pour le département du Gers, le 24 vendémiaire an IV, confirmé dans ce poste, le 1^{er} germinal an VIII, membre de la Légion d'honneur, le 4 frimaire an XII, président à la Cour de cassation le 9 avril 1805, créé chevalier de l'Empire le 26 avril 1808, baron de l'Empire, le 16 octobre 1810, officier de la Légion d'honneur, le 6 avril 1813, il servit avec un zèle égal et également apprécié le Directoire, l'Empire et la Restauration. Il présida, le 14 décembre 1815, la section criminelle de la Cour de cassation qui rejeta le pourvoi du comte de Lavalette.

BARROIS (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), député de 1824 à 1830, né à Lille (Nord), le 22 février 1784, mort à Lille, le 17 juillet 1855, fils d'un riche négociant de cette ville, voyagea dans sa jeunesse, visita la Grèce, et se montra, à son retour, dévoué aux idées libérales. Négociant et adjoint au maire de Lille, il fut élu député, le 6 mars 1824, par le collège de département du Nord, avec 406 voix sur 431 votants et 715 inscrits, et réélu par le même collège, le 24 novembre 1827, avec 304 voix sur 482 votants et 657 inscrits. Son libéralisme de jeunesse s'atténua sensiblement à la Chambre; il siégea parmi les ministériels, et quitta la vie politique en 1830.

BARROIS-VINOT (FRANÇOIS-JOSEPH), né à Lille (Nord), le 22 mars 1759, mort à Lille, le 19 décembre 1848, fut élu député par le 3^e collège électoral du Nord (Lille), le 21 octobre 1830, avec 241 voix sur 380 votants et 516 inscrits, contre M. Testelin-Waresquelle (130 voix). Conservateur, il soutint de ses votes tous les ministères qui se succédèrent au pouvoir jusqu'en 1834, ayant été réélu, le 5 juillet 1831, dans la même circonscription, par 188 voix (367 votants, 459 inscrits); son concurrent, M. Testelin-Waresquelle, en obtint alors 174. Dans le procès (avril 1833) intenté au gérant du journal la *Tribune* sur la dénonciation de M. Vicmet, M. Barrois-Vinot accepta de siéger comme juge et vota la condamnation.

BARROT (JEAN-ANDRÉ), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, de l'an VIII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Planchamp (Lozère), le 30 juin 1753, mort à Paris, le 19 novembre 1845, était juge au tribunal de district de Langogne, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Lozère, à la pluralité des

voix sur 218 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3^e appel nominal : « Comme je suis parfaitement convaincu qu'il n'existe plus parmi nous de traces de la royauté; comme la mort de Louis ne me paraît pas nécessaire, utile même à l'intérêt de la République, je vote pour la réclusion pendant la guerre. » Il fut, le 23 vendémiaire an IV, du nombre des conventionnels élus au Conseil des Anciens, où il fut réélu par le département de la Lozère, le 23 germinal an VI. Il fit ensuite partie du Corps législatif pendant toute sa durée, du 4 nivôse an VIII à 1814, le Sénat conservateur lui ayant renouvelé son mandat le 18 février 1807 et le 6 janvier 1813; il vota, en 1814, la déchéance de l'empereur, et, en mars 1815, parla en faveur des Bourbons; quelques semaines après, il faisait partie de la députation de la Chambre chargée de féliciter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et fut envoyé à la Chambre des Cent-Jours par le collège du département de la Lozère (14 mai 1815). Louis XVIII, le nomma, le 15 octobre 1815, juge au tribunal de première instance de la Seine; mais, devant les protestations de ses collègues, il préféra donner sa démission.

BARROT (HYACINTHE-CAMILLE-ODILON), fils du précédent, député de 1830 à 1848, et représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Villefort (Lozère), le 19 juillet 1791, mort à Bongival (Seine-et-Oise), le 6 août 1873, commença ses études au lycée de Saint-Cyr, et vint les terminer à Paris au lycée Napoléon. Au sortir du collège, il fit son droit.

Élevé par son père dans les idées « constitutionnelles », qui étaient celles des royalistes modérés sous la Restauration, il avait sollicité et obtenu, en 1814, des dispenses pour être admis comme avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation. « Un goût dominant pour les régions arides du droit strict à un âge où l'on aime de préférence les débats passionnés et les émotions de cour d'assises, dit M. Loménie, révélait déjà cette aptitude de théoricien qui distingua particulièrement M. Odilon Barrot. » Son premier acte politique fut, au moment des Cent-Jours, une protestation contre le rétablissement de l'Empire. « Au mois de mars 1815, a-t-il écrit lui-même, lorsque le gouvernement fit appel à la garde nationale de Paris, j'écrivis au capitaine de la compagnie de grenadiers du 4^e bataillon de la 11^e légion, pour me mettre, avec quelques amis, à sa disposition. Je montais la garde dans les appartements du roi, dans la nuit de son départ. Sa Majesté vit nos larmes et contint l'élan de notre enthousiasme. Je suis certain que cette scène touchante ne s'est pas effacée de sa mémoire; elle est à jamais gravée dans la mienne. »

Cependant, l'attachement du jeune avocat ne résista pas au régime de la « Terreur blanche »; il se jeta bientôt dans l'opposition libérale qui s'appuyait sur la Charte, et acquit une notoriété considérable dans de nombreux procès politiques. Quelques protestants d'une petite ville du midi ayant refusé de tapisser, au passage de la procession de la Fête-Dieu, la façade de leurs maisons, le juge de paix les avait condamnés à l'amende : Odilon Barrot accepta de les défendre et parvint à obtenir la cassation de l'arrêt, après un plaidoyer qui souleva des tempêtes. Il défendit aussi Wilfrid Regnaud, impliqué par des rancunes politiques dans une affaire d'assassinat,

et plaïda dans le procès du lieutenant-colonel Caron. Lié avec la plupart des hommes marquants du parti libéral, il épousa la petite-fille de l'un d'eux, Labbey de Pompières, entra, en 1827, dans la fameuse société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, avec Andry de Pyravault, Béranger, Barthe, Duchâtel, Auguste Blanqui, Armand Carrel et Guizot, et, devenu le président de cette association, fit tous ses efforts pour la maintenir dans les voies d'une opposition pacifique et parlementaire. La révolution de Juillet, dont il n'avait pas donné le signal, le surprit quelque peu. Premier secrétaire de la commission de gouvernement qui siégea à l'Hôtel de Ville, il détourna formellement La Fayette de proclamer la République, dont la présidence éventuelle lui était offerte par un groupe de jeunes démocrates, amenés à l'Hôtel de Ville par Pierre Leroux, prépara activement l'établissement d'une monarchie nouvelle en faveur du duc d'Orléans, et fut chargé peu après par Louis-Philippe de protéger, de concert avec deux autres commissaires, MM. de Schonen et le maréchal Maison, le départ de Charles X. Très mal accueilli d'abord par le roi déchu, il finit pourtant par réussir assez complètement dans sa mission, pour que Charles X consentit à reconnaître, dans un certificat, les « attentions » et les « respects » qu'il avait eus pour la personne et la famille royale. Au retour, Odilon Barrot fut nommé préfet de la Seine. Vers la même époque, il était élu (28 octobre 1830) député de l'Eure par le collège de département. Mais de fréquents conflits s'élevèrent entre Odilon Barrot, préfet de la Seine, et les ministres doctrinaires de Louis-Philippe, Guizot, Montalivet; quand Laffitte et Dupont de l'Eure eurent quitté le pouvoir, il ne tarda pas (février 1831) à les suivre dans leur retraite. Renommé député, le 5 juillet de la même année, par trois collèges électoraux, le 2^e collège de l'Eure (Verneuil), le 2^e collège de l'Aisne (Chaumy) et le 2^e collège du Bas-Rhin (Strasbourg), il siégea à gauche, parmi les partisans d'une sorte de « royauté républicaine », telle que semblait la promettre la Charte de 1830, prit la direction de l'*Opposition dynastique*, combattit vivement le ministère Casimir Périer, fut chargé du rapport sur le rétablissement du divorce, rédigea, avec Cormenin, au nom des gauches, le célèbre *Compte-rendu* dont l'insurrection démocratique des 5 et 6 juin 1832 fut la conséquence directe, et, après la défaite des républicains, s'éleva, quoique monarchiste, contre les représailles et les mesures d'exception. « Nonobstant toutes ses colères à la Chambre, a écrit M. Eug. de Mirecourt, il entretenait au fond de son cœur, pour le roi citoyen, une sympathie pleine de tendresse. De son côté, Louis-Philippe ne gardait pas rancune au chef de la gauche. Il ne se trompait point au mobile qui le faisait agir ». Il défendit aussi le droit d'association (avril 1834), demanda l'amnistie pour les insurgés de Lyon, et combattit vainement les lois de septembre (1834-1835), joignant d'ailleurs constamment à la revendication des libertés l'assurance de son dévouement à la monarchie constitutionnelle. Son opposition, comme celle des députés qui suivaient ses inspirations, ne désarma que durant les deux ministères de Thiers, en 1836 et 1840 : il fit alors partie de la majorité. En revanche, il lutta avec force contre le ministère Molé, qu'il réussit à renverser après deux ans, par une coalition restée célèbre (1839). Le cabinet formé le 29 octobre 1840 n'eut pas non plus d'adversaire plus opiniâtre.